

Bonnes pratiques de pose d'ancrages provisoires et de lignes de vie provisoires (Module « EPI-A »)

Référence :
SEC229

Catégories :
SECURITE

Sous-catégories: Travaux en hauteur

LANGUE(S) :



FR DE

DURÉE :

8 HEURE(S)

ORGANISME DE FORMATION :

LEON KREMER S.À R.L.

OBJECTIFS

- Rappel des principes de prévention lors des travaux en hauteur
- Réalisation d'ancrages provisoires et de lignes de vie provisoires conformément aux notices et instructions des fabricants

Public cible

Personnes devant effectuer occasionnellement ou régulièrement des poses d'ancrages provisoires et des lignes de vie provisoires.

CONTENU

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°19 de l'Association d'Assurance Accident (www.aaa.lu).

Partie théorique

- Rappel de la réglementation et des normes
- Rappel des principes de prévention lors des travaux en hauteur
- Mise en place d'ancrages provisoires et lignes de vie provisoires et les équipements associés

Partie pratique

- Mise en place d'ancrages provisoires et lignes de vie provisoires et les équipements associés

PÉDAGOGIE

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

PRÉREQUIS

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

Les participants devront avoir suivi en amont le module « **EPI-G** » ou une formation similaire.

Les participants doivent se munir de leurs chaussures de sécurité.

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise